



DOSSIER ART DE VIVRE & LOISIRS

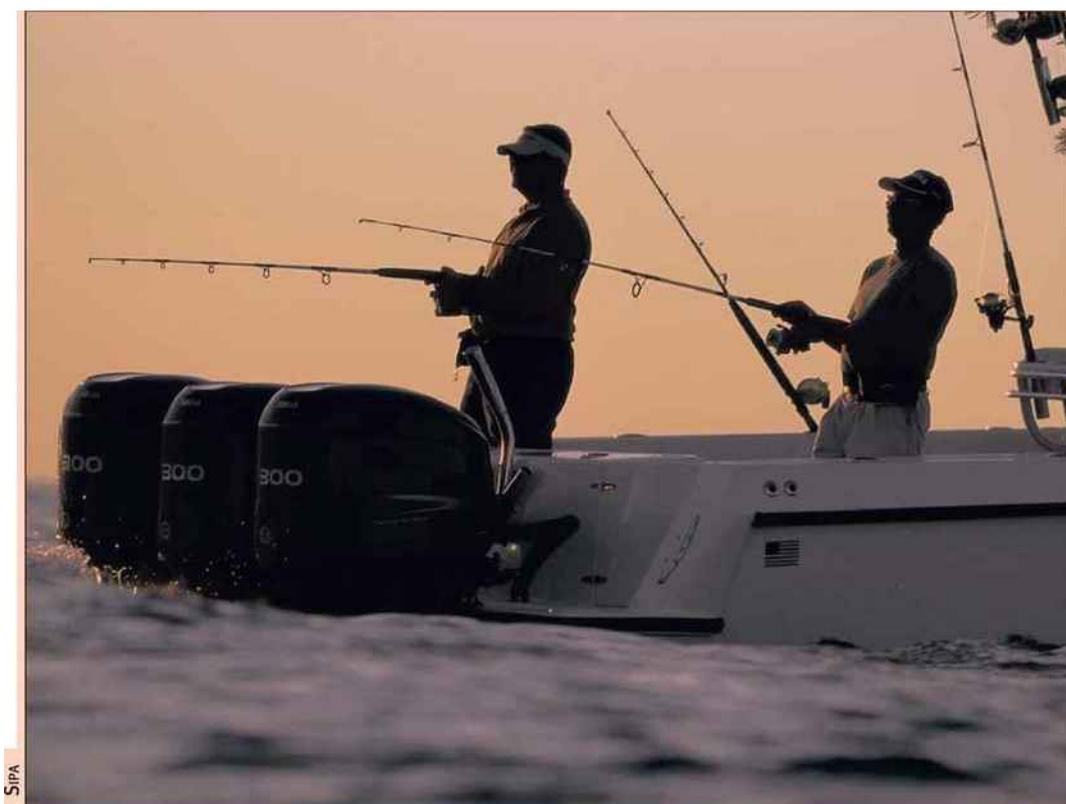
PÊCHE

Pêche maritime de loisir

Deux milliards au bout de la ligne

Une activité de vrais passionnés au poids économique aussi réel que prometteur pour la filière tourisme

Avec un impact économique supérieur à 2 milliards d'euros par an (4 milliards avec la voile et la plongée), la pêche de plaisance se révèle un atout majeur pour l'avenir de l'activité maritime. Les pêcheurs "du dimanche" sont des passionnés qui dépensent – matériel, bateaux, maisons – et s'activent pour la protection des ressources naturelles.



SIPA

Pour une unité neuve vendue, 5,5 occasions sont échangées. Environ 50000 bateaux à moteur d'occasion ont trouvé preneur en 2012-2013

Par Vincent Rondreux

Quand on parle de pêche en mer, on pense à la pêche commerciale – environ 1 milliard de chiffre d'affaires – à ses marins qui risquent leur vie pour rapporter du poisson, à ses quotas et ses coups de gueules. On pense beaucoup moins aux pêcheurs dits "récréatifs". L'image tenace souvent donnée de la pêche amateur reste même celle d'un "pépère" tranquille, d'un abstentionniste aux élections, d'une occupation en marge de l'activité réelle...

Du reste, si le ministère de l'Écologie et du Développement durable indique que la pêche de loisir en mer est "une activité populaire pratiquée par environ 2,5 millions de personnes", c'est d'abord pour préciser qu'elle n'est pas sans impact sur la ressource. Mais du côté d'Atout-France par exemple, l'Agence de développement touristique de l'Hexagone, rien n'est précisé sur son apport économique. Qu'en est-il donc vraiment? L'étude la plus citée, publiée en 2009, a été réalisée à la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) par l'Ifremer⁽¹⁾ et l'institut BVA. Elle a conclu à un impact économique compris entre 1,25 et 1,85 milliard d'euros. Les fédérations de pêcheurs en mer (FNPPSF et FFFPM⁽²⁾), évoquent depuis – "sans être démenties" soulignent-elles – un poids économique de plus de 2 milliards d'euros pour un 1 à 3 % des prélèvements totaux. Fin 2013, dans

une nouvelle publication, d'ailleurs rejetée par les fédérations de pêcheurs amateurs, l'Ifremer a raboté les frais liés à la pratique (en enlevant toutefois près de la moitié des effectifs) tout en majorant les frais liés à l'usage du bateau... Alors plus ou moins 2 milliards?

270 000 bateaux de pêche de loisir

À la Fédération des industries nautiques (FIN), Christian Monier, ancien cadre de PSA Peugeot-Citroën ayant racheté à l'Île d'Oléron les chantiers Ocqueteau, très marqués "pêche-plaisance", estime que dans le secteur des bateaux à moteurs, la moitié des propriétaires de semi-rigides, pneumatiques, et coques rigides de 4 à 8 m, achètent leur embarcation dans le but affiché de pratiquer régulièrement la pêche de loisir. "D'après les statistiques des Affaires maritimes, 9 677 bateaux à moteurs ont été immatriculés en France en 2013. Les deux tiers rentrent dans les catégories précitées, ce qui donne environ 3 300 unités neuves vendues pour une utilisation particulière ou principale liée à la pêche", détaille-t-il. Il estime par ailleurs le prix moyen d'un bateau neuf, armé, avec moteur, tout frais compris, à 35 000-40 000 euros.

Sur cette base, l'ordre d'idée des ventes neuves (production française et importations) est de 120 millions d'euros pour 2013. Si le marché français du bateau à moteur s'est replié d'environ 20 % entre 2012 et 2013 (50 % depuis 2008), Christian Monier précise que le secteur pêche-plaisance semble mieux résister: "s'agissant de personnes passionnées par la pêche, peut-être maintiennent-elles plus leurs habitudes de consommation".

Par ailleurs, pour une unité neuve vendue, 5,5 occasions sont échangées! Malgré une baisse de 5 % par rapport à la saison précédente, environ 50 000 bateaux à moteur d'oc-

casion ont trouvé preneur en 2012-2013. Avec "un gros tiers" voué à la pêche, soit 17 000 à 18 000 unités, et une transaction moyenne de l'ordre de 20 000 euros – estimations validées, baisse du marché incluse, par Bruno Guillon Verne, président du salon nautique Mille sabords du Crouesty (Morbihan), référence française en termes de marché de l'occasion –, on obtient 350 millions d'euros supplémentaires.

Passons à l'usage du bateau. Avec les mêmes proportions, on arrive à un parc nautique directement lié à la pêche de loisir d'environ 270 000 unités. Ce cœur de cible représente donc des pêcheurs passionnés qui ont investi dans un bateau. "Je pêche depuis que je suis enfant. J'ai d'abord pêché du bord, mais pour prendre des gros poissons, c'est moins difficile au large. Je ne pouvais donc pas acheter un jour un bateau...", témoigne Loïc Degardin, sapeur-pompier professionnel responsable de l'association Les Poissons du Détroit, et traqueur de gros poissons à Boulogne-sur-Mer. Loïc possède aujourd'hui un Jeanneau Merry Fisher 6.05. Histoire d'être plus mobile et rapide, ce pêcheur aux leurres va le changer cette année pour un semi-rigide de 5,35 m motorisé avec un 60 CV.

L'un des plus gros postes est le carburant. Loïc Degardin estime effectuer 40 à 50 sorties par an selon la météo. Pour lui, une grosse journée avec un 5,35 m équipé d'un 60 CV, nécessite moins de 30 litres, mais "deux fois plus avec un Timonier inboard". Autre profil de pêcheur: Alain Daviet, retraité du Poiré-sur-Vie (Vendée) qui séjourne chaque année un mois et demi à l'Île d'Yeu, entre août et septembre. Avec son Bénéteau, un Antarès 6.20, Alain occupe alors le plus clair de son temps à la pêche en mer avec ses copains, également propriétaires d'embarcations. Au programme: le matin, récupération et

pose du filet et des casiers à homards, et l'après-midi, pêche à la morgate (seiche) éventuellement. Bilan: "L'an passé, avec un gasoil à 2 euros sur l'île, j'ai dépensé 1200 euros de carburant en août!" reconnaît-il. Ancien pêcheur professionnel devenu guide de pêche de loisir, également à l'Île d'Yeu, Erwann Dureau confirme: "ce que me donne un pêcheur sur trois que j'embarque sert à payer mon carburant". L'enquête BVA-Ifremer sur la pêche de loisir avait conclu à 12,77 sorties en moyenne par pratiquant et par an. En conservant cette estimation, et en partant sur une consommation de 20 litres par sortie, aux prix de 1,40 euro le litre, on obtient une approximation d'environ 100 millions d'euros pour 270 000 plaisanciers actifs.

Frais divers, coûts et combines

Effectuant lui-même toutes les tâches qu'il peut (vidange du moteur, changement de filtre, d'anode...), Loïc Degardin arrive avec quelques centaines d'euros par an à assurer l'entretien courant, mais "plus c'est gros, plus c'est cher" commente-t-il. La marque Ocqueteau conseille ainsi à ses clients de prévoir chaque année "hors gardiennage, en moyenne 300 à 800 euros pour un bateau monomoteur hors-bord, 400 à 800 euros pour un monomoteur inboard et 1 000 à 1 500 euros pour un bi-moteur". Avec une médiane de 900 euros, cela donne 240 millions d'euros pour une flotte 270 000 unités. Hors entretien, Ifremer estime à 700 euros par bateau les dépenses liées au fonctionnement (mouillage, remorque, assurance...). Dépense additionnelle: 185 millions d'euros.

Précisons toutefois que les plaisanciers qui ont une place dans un port sont largement au-dessus de ce budget. À elle seule, une place de port dépasse en effet facilement 1 000 euros/an. Mais pas toujours... Laissant son bateau à Saint-Gilles-Croix-de-Vie quand il n'est pas l'été à

La plaisance participe “dans une très grande mesure” à l’entretien du littoral, le droit annuel de navigation et de francisation servant “à alimenter de façon pérenne les caisses du Conservatoire du littoral”

l’Île d’Yeu, Alain Daviet appartient à l’association des Plaisanciers de la Vie. *“L’association a mis en place un système d’amarrages économiques dans le lit de la Vie [fleuve côtier qui rejoint l’Atlantique à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ndlr]. Cela permet aux gens qui n’ont pas trop de moyens de naviguer, raconte-t-il. On paye juste la première année, 90 euros, après c’est gratuit.”* Rien à voir donc avec les 1300 euros annuels à déboursier pour une place dans le port de Saint-Gilles. L’addition de toutes ces dépenses donne un total d’environ un milliard d’euros pour nos 270000 “mordus”. Il est au passage intéressant de noter que cette population représente à la fois environ un quart du parc nautique français, et un quart du poids économique de la filière nautique.

Les retombées indirectes et massives

Bien sûr, d’autres plaisanciers pratiquent eux aussi la pêche, même si leur rapport à cette pratique est moins intense. *“Plus de 95 % des possesseurs de bateaux à moteur avouent pratiquer au moins à titre occasionnel”,* souligne Christian Monier. Quant aux “voileux”, ils possèdent quasiment tous à bord une ligne de traîne. *“Un kit de pêche est compris dans l’équipement de certains radeaux de survie”,* confirme un

passionné de voile. Cela ne veut pas dire que tous les plaisanciers se déclarent pêcheurs, mais simplement que, potentiellement, ils sont quasiment tous amenés un jour ou l’autre à pêcher... et à être “pris par le virus”. C’est le cas d’Alain Daviet. *“Initialement, je ne suis pas pêcheur. J’ai juste acheté un bateau avec un copain qui avait passé son permis. C’était une vedette de 5 m équipée d’un 140 CV. On l’utilisait pour le bonheur d’être sur l’eau, pour le ski nautique avec les enfants, pas pour la pêche. Mais on allait en vacances tous les ans à l’Île d’Yeu et j’avais un copain là-bas qui pêchait. Ça m’a aidé.”* Une fois pris au jeu, Alain a fini par acheter l’Antarès 6.20 qu’il possède encore aujourd’hui.

Selon une étude signée fin 2008 par ODIT France, devenue depuis Atout-France, la moitié des plaisanciers indique pratiquer la pêche, dont près de 60 % parmi les “habituez” des pontons. Cela amène donc à un volant d’environ 500000 bateaux, soit près de deux fois notre groupe de “mordus”. Si l’on considère de manière arbitraire que l’intérêt pour la pêche de ce deuxième groupe est 3 ou même 4 fois moins important que celui du premier, cela donne en proportion de leur poids économique, environ 250 millions d’euros supplémentaires.

Estimons maintenant, hors carburant du bateau, la pratique de la pêche de 2,5 millions de pratiquants. Lors des

premières Assises des pêches de loisir en mer et de la plaisance qui ont eu lieu à Saint-Nazaire en 2013, le délégué général du Gifap⁽³⁾, Stéphane Sence, évaluait à *“à peu près 850 millions d’euros”* sur le plan national le chiffre d’affaires de la filière “pêche de loisir”, en comptant le matériel, les revues, les guides de pêche, etc. 25 à 30 % sont *“dédiés uniquement au matériel de pêche en mer”* et *“ce chiffre est en croissance”*, ajoutait-il. Concernant les autres dépenses liées à chaque sortie, si l’on se fie aux coûts (3,20 euros pour le déplacement en voiture, 9,72 euros pour les frais de bouche, 2,19 euros pour les frais d’hébergement) et au nombre moyen de sorties (12,77) établis par l’enquête Ifremer, on arrive à environ 470 millions d’euros.

Reste une question : dans quelle mesure la passion de la pêche stimule-t-elle l’achat immobilier ? À force de venir à l’Île d’Yeu, Alain Daviet a fini par y construire une maison. *“Je ne suis pas du style à aller à la plage. S’il n’y avait pas la vie avec les copains autour de la pêche, il n’y aurait peut-être pas la maison,”* admet-il. Combien sont-ils comme lui ? L’enquête ODIT de 2008 estime que 28 % des plaisanciers disposent d’une résidence secondaire, contre 10-15 % pour l’ensemble de la population. Si l’on applique ce pourcentage à

“En 2013, 3 300 unités neuves ont été vendues pour une utilisation directement liée à la pêche de loisir. Et au moins 5 fois plus de bateaux d’occasion.” Christian Monier, Ocqueteau et Fédération des industries nautiques.





“Nous proposons une taille biologique pour toutes les espèces et pour tous les pêcheurs; une interdiction de la pêche sur les frayères; une extension de la bande côtière de 3 à 6 milles avec une pêche réservée aux techniques douces”
Jean Kiffer, FNPPSF.

nos 270000 plaisanciers “mordus”, cela représente environ 75000 résidences secondaires, soit un patrimoine (sur la base de 150 000 euros l’unité, prix moyen d’achat en 2004 selon le site www.residence-secondaire.fr, mais très en deçà des prix aujourd’hui atteints par l’immobilier) de plus de 10 milliards d’euros. Avec un coût moyen d’entretien de 1 à 3 % par an, ça donne en plus un volant de dépenses de 225 millions d’euros. Sans aller plus loin dans notre calcul, les 2 milliards d’euros annuels sont dépassés, ce qui valide l’ordre d’idée donnée par les fédérations de pêcheurs en mer.

Pour l’Ifremer, Loïc Antoine soulignait

“Nous [pêcheurs professionnels] nous retrouvons en concurrence avec les amateurs pour deux espèces: le maquereau et le bar”

ainsi lors des Assises des pêches de loisir en mer et de la plaisance, que *“le poids économique de la pêche de plaisance est du même ordre de grandeur, et même supérieur, que celui de la pêche professionnelle... qui bénéficie de beaucoup de*

subventions”.

“Nous sommes porteurs, à travers nos activités de loisir, de tout un marché qui est en devenir, celui du tourisme”, ajoutait Jean-Louis Blanchard pour la FFESSM⁽⁴⁾. Pour lui, “ce secteur du tourisme doit se développer”. “Grâce à la plaisance, on a pu créer et entretenir des ports de plaisance. Nous les finançons à 80 %”, complétait Alain Garcia, président de l’UNAN⁽⁵⁾. Gérard d’Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance (CSNPSN), rappelait pour sa part que la plaisance participe “dans une très grande mesure” à l’entretien du littoral, le droit annuel de navigation et de francisation servant “à alimenter de façon pérenne les caisses du Conservatoire du littoral”.

Cette importance des pêches de loisir en mer s’illustre d’autre part avec l’évolution des salons nautiques français. Si le Nautic à Paris n’a encore jamais réussi à intégrer une composante halieutique, le Grand Pavois de La Rochelle joue la carte de l’animation depuis plusieurs années *“afin de toucher encore plus d’adeptes de la pêche”*. L’ancien salon Embarque à Nantes a de son côté apporté sa dimension nautique au Salon européen des pêches en mer. *“La niche pêche de loisir en mer était la bonne voie pour créer à Nantes un rendez-vous nautique de début d’année”*, indique l’ancien collaborateur de Jean-Marc Ayrault, Jacques Tallud, qui a lancé Embarque à Nantes puis assuré sa fusion avec le Salon des pêches en mer.

Filière fragile et protection de la ressource

L’importance de la pêche de loisir et du nautisme, en particulier pour le tourisme, a même conduit certains pays, comme l’Irlande avec le bar, les États-Unis et le Canada avec le bar rayé, à prendre des mesures radicales suite à des effondrements de stocks: moratoires de plusieurs années, puis priorité à la pêche de loisir avec des quotas stricts, face à la pêche commerciale. Aussi importantes soient-elles, les filières des pêches de loisir et du nautisme s’avèrent pourtant fragiles. Côté nautisme, *“l’achat du bateau, qui représente le second investissement des ménages en valeur derrière l’acquisition*

du logement, est le premier investissement sans nécessité, c’est-à-dire totalement lié aux loisirs”, explique Christian Monier. À chaque crise, cette filière *“peut donc connaître une chute vertigineuse de son activité”*. Côté pêche, le marché apparaît très dépendant de la météo, comme le souligne Hervé Richelet pour Rapala-VMC, le groupe leader en France de matériel de pêche, citant des baisses d’activité pouvant atteindre -10 % l’an passé en Normandie et en Méditerranée. Il est également bien difficile de vivre du métier de guide de pêche si l’on n’a pas une activité complémentaire, confirme Erwann Dureau à l’Île d’Yeu.

Relevant les liens intimes qui existent entre la passion des pêcheurs en mer et le nautisme, et aussi leurs inquiétudes communes concernant la ressource halieutique en particulier, et leur avenir en général, la FFPM et la FNPPSF ont décidé de s’unir avec les passionnés de voile et de plongée représentés par l’UNAN, la FFESSM et la FCSMP⁽⁷⁾. La constitution de cette Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer (AF3P), qui du coup affiche un poids économique de l’ordre de 4 milliards d’euros, doit être effective avant la fin mars, annonce Jean Kiffer (FNPPSF). Sa priorité: demander *“une véritable politique de développement de l’activité”*, selon Louis Morvan (FFPM), notamment plus de places dans les ports.

Cette alliance montre une volonté écologique forte, dans la mesure où les loisirs comme la pêche ou la chasse sous-marine se pratiquent d’autant mieux que la ressource est en bon état. Si l’on remonte au Grenelle de la mer, faisant suite au Grenelle de l’environnement, il s’agissait alors d’*“encadrer la pêche de plaisance”* dans un but de protection de la ressource. Depuis, *“la pêche de plaisance a fait ce qu’il fallait avec la charte pour une pêche de loisir éco-responsable, avec les tailles minimums, avec le marquage du poisson”*, selon Gérard d’Aboville, ce qui a au passage permis *“d’évacuer la fausse bonne idée du permis”* pour lutter contre *“le faux plaisancier”* qui revend le poisson.

Les représentants des pêcheurs plai-

plus loin dans la protection de la ressource pour développer leurs loisirs. Selon Jean Kiffer, *“ce que l'on propose, c'est une taille biologique pour toutes les espèces et pour tous les pêcheurs; une interdiction de la pêche sur les frayères [notamment de bars, particulièrement vulnérable l'hiver, ndlr]; une extension de la bande côtière de 3 à 6 milles avec une pêche réservée aux techniques douces”,* c'est-à-dire à la pêche à la ligne des amateurs et des professionnels.

Mais du côté des pêcheurs professionnels, le directeur général du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), Hubert Carré, indique qu'il faut faire attention aux effets d'annonce. *“Vous ne trouverez aucun scientifique de l'Ifremer pour expliquer que la pêche sur les frayères met à mal le stock de bars”,* affirme-t-il, ajoutant qu'il préfère les *“mesures d'encadrement”* aux *“mesures d'exclusion”* en ce qui concerne la bande côtière. Pourtant, dès 2004, le CIEM⁽⁸⁾ a recommandé pour le bar *“de limiter l'entrée de navires utilisant des chaluts pélagiques dans la pêcherie, et de prendre des mesures pour protéger les juvéniles”,* selon l'Ifremer.

“Nous nous retrouvons en concurrence avec les amateurs pour deux espèces: le maquereau et le bar. Pour le maquereau, il y a des quotas. Pour le bar, nous demandons à l'Europe une mise sous quotas de l'espèce”, explique encore Hubert Carré, qui considère toujours d'actualité *“l'encadrement de la pêche de loisir avec un permis comme celui qui existe pour la chasse, et avec des déclarations de capture”.* Selon lui, même avec la charte pour une pêche de loisir éco-responsable, *“les négociations se poursuivent. S'il n'y a pas de solution pérenne, on ressortira la grosse artillerie”,* prévient-il, tout en considérant qu'*“il y a de la place pour les deux activités”.*

Cette idée de *“permis de pêche en mer”*, également reprise récemment par la députée-maire de Niort Geneviève Gaillard pour financer l'Agence des aires marines protégées, donne de *“l'urticaire”* aux fédérations de pêche et de chasse sous-marine. Elle a été qualifiée par le président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance lui-même, de proposition de *“nouvelle taxe”* à un moment où, effet

clignotent, à l'orange voire au rouge” du côté de l'activité de plaisance. ■

CHIFFRES RÉVÉLATEURS

Nautisme et pêche de loisir

Dépenses *“pêche plaisance”* et *“pêche de loisir du bord”*: plus de 2 Md€.

Filière nautique totale (2012): 4,42 Md€€ dont 2,7 pour les services et ports.

Immatriculations délivrées (au 31 août 2013): 731117 bateaux à moteur, 197826 voiliers, 50770 *“autres”*.

Permis bateaux délivrés en 2012: 86310

Nautisme: plus de 40000 emplois. Filière pêche de loisir: 8500 emplois

⁽¹⁾Ifremer: Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer.

⁽²⁾FNPPSF: Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France.

FFPM: Fédération française des pêcheurs en mer.

⁽³⁾GIFAP: Groupement de l'industrie française de pêche.

⁽⁴⁾FFESSM: Fédération française d'études et de sports sous-marins.

⁽⁵⁾UNAN: Union nationale des associations de navigateurs.

⁽⁶⁾CSNPSN: Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.

⁽⁷⁾FCSMP: Fédération chasse sous-marine passion.

⁽⁸⁾CIEM: Conseil international pour l'exploration de la mer.

CNPMEM: Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

AF3P: Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer

Pêche en eau douce Un moteur touristique

Il n'y a pas que la pêche en mer. Concernant la pêche en rivière et en plan d'eau, la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) a publié en mars une étude estimant le poids global de la pêche de loisir en eau douce à 2,1 milliards d'euros (dont 900 millions de valeur ajoutée), soit un business "équivalent au tennis", commente Claude Roustan, président de la FNPF. Prenant en compte tout ce qui gravite autour de l'activité halieutique (matériel, embarcations, vêtements, restauration, déplacements, hébergement, location, guidage, etc.), cette étude met en évidence, malgré une érosion des effectifs, un *"impact particulièrement significatif de la pêche de loisir sur le tourisme au Sud de la Loire ainsi qu'en Bretagne"*, ajoute-t-il. Et encore, elle ne prend en compte que le secteur associatif, pas la pêche privée en plan d'eau. Hormis le prix de la carte de pêche (une centaine d'euros pour la carte complète, permettant de pêcher dans presque tous les départements), le panier moyen annuel de dépenses est estimé à 681 euros par pratiquant. Ce marché comprend différentes niches, directement liées aux techniques de

pêche. Les plus dynamiques sont la pêche de la carpe et la pêche des carnassiers (brochet, sandre, black-bass, silure). La classique pêche au coup est plus en retrait. Pour Hervé Richelet, du groupe leader Rapala-VMC, 40 000 à 50 000 pêcheurs pointus de la carpe peuvent dépenser chacun plusieurs milliers d'euros tous les ans, juste en matériel et appâts. Fernand de Castro, président du Groupement national Carpe, évalue entre 1 000 et 1 200 euros le panier moyen de 70 000 à 80 000 pratiquants, avec des extrêmes allant de 500 à plus de 10 000 euros. Lors du Salon spécialisé de Montluçon, dont l'édition 2014 a eu lieu le week-end du 1er mars, *"certains peuvent partir avec 25 000 euros de marchandises"*, avoue-t-il.

V.R.

**La Fédération nationale
pour la pêche en France
(FNPF) estime le poids
global de la pêche
de loisir en eau douce
à 2,1 milliards d'euros**

Benchmark Le modèle irlandais

sanciers annoncent vouloir aller encore. Selon une étude menée l'an passé à la demande d'"Inland Fisheries Ireland", la pêche de loisir et le tourisme pêche représente en Irlande 10 000 emplois et rapporte 750 millions d'euros de revenus à ce pays de 4,5 millions d'habitants pour 84 000 km² : 555 millions de revenus directs et 200 millions de revenus indirects. Parmi les plus de 400 000 pêcheurs recensés, environ 150 000 viennent d'Irlande du Nord et d'outre-mer. Deux poissons sont particulièrement recherchés par les touristes : le brochet en eau douce et le bar en mer. *"J'ai connu la grande époque de la pêche du bar dans les années 1970 et 1980, raconte Paul Bourke, de Fisheries Ireland. Mais les bateaux commerciaux ont vidé en quelques années presque tout le stock dans le sud et le sud-ouest, poursuit-il. Comme ils vivent dans l'eau très froide, les bars irlandais ont besoin de beaucoup de temps pour grossir : 25 ans pour atteindre 4,5 kg. C'est bien plus lent qu'en France. En 1990, ils ont été protégés et sont depuis interdits à la pêche commerciale. Les stocks ont aug-*

de crise, selon Jean Kiffer, "designaux menté. Pour la pêche de loisir, nous faisons la promotion de la remise à l'eau des poissons tout en permettant aux pêcheurs de garder deux prises maximum par jour. La pêche est complètement fermée pendant la période de frai, du 15 mai au 15 juin. Aujourd'hui, de nombreux pêcheurs français viennent profiter de cette pêche et nous fournissent de bons revenus touristiques." Pour Paul Bourke, il serait possible d'autoriser à nouveau la pêche commerciale, mais *"les stocks de poissons seraient rapidement éliminés de nouveau et il faudrait encore 25 ans pour les rétablir".* L'Irlande servira-t-elle un jour de modèle à la France ?

V.R.

La pêche de loisir et le tourisme pêche représentent en Irlande 10 000 emplois et rapportent 750 millions d'euros de revenus